



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
LIMITÉE

ICCD/COP(9)/L.32  
26 septembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

Neuvième session

Buenos Aires, 21 septembre-2 octobre 2009

**Point 9 b) de l'ordre du jour**

**Comité de la science et de la technologie**

**Mise à jour du fichier d'experts indépendants et  
création, au besoin, de groupes spéciaux d'experts**

**Fichiers d'experts indépendants**

Projet de décision présenté par le Président  
du Comité de la science et de la technologie

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant le paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention,*

*Consciente de sa décision 11/COP.8,*

*Ayant examiné le rapport préparé par le secrétariat publié sous la cote ICCD/COP(9)/8,*

*Sachant qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité des services fournis aux Parties afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention conformément aux dispositions du plan-cadre stratégique décennal, visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie),*

*Notant qu'il est de plus en plus nécessaire de faire participer la communauté scientifique à la mise en œuvre de la Stratégie et des activités en rapport avec le programme de travail du Comité de la science et de la technologie,*

*Notant également* les efforts permanents du secrétariat pour actualiser le fichier d'experts indépendants au moyen des candidatures soumises par les Parties,

1. *Prie* les Parties, agissant en consultation avec leurs centres de liaison nationaux et, le cas échéant, les correspondants pour la science et la technologie, d'actualiser les informations concernant les experts figurant déjà dans la base de données du fichier d'experts indépendants, ainsi qu'à proposer de nouveaux candidats afin de garantir une représentation équitable des hommes et des femmes et de parvenir à une meilleure représentation de toutes les disciplines considérées, ainsi que de toutes les personnes ayant des connaissances spécialisées dans les domaines de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. Ces informations devraient être communiquées dans les six mois suivant la conclusion de la session en cours de la Conférence des Parties par les voies diplomatiques normales;

2. *Prie* le secrétariat de continuer à tenir à jour le fichier d'experts indépendants sur la base des candidatures à présenter par les Parties;

3. *Prie également* le secrétariat d'examiner et d'analyser les procédures et critères actuels de désignation d'experts pour inscription sur le fichier, et de formuler des recommandations d'amélioration à ce sujet à la dixième session de la Conférence des Parties;

4. *Encourage* le secrétariat à mettre à jour le logiciel nécessaire aux fichiers d'experts indépendants au vu des progrès technologiques et des besoins des Parties;

5. *Encourage en outre* le secrétariat à lui faire rapport à sa dixième session sur les possibilités de mettre au point un outil de recherche permettant de consulter sur Internet les fichiers d'experts des trois Conventions de Rio;

6. *Prie* le secrétariat de faire figurer dans le fichier des experts de nouvelles disciplines, notamment de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement.

-----